

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carlière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varennes

Les Vignes

de Beaumont



Crédit photo Giraud

Cuisson dans le four de l'atelier céramique Bruno Giraud et Claire Roques
13 rue de la Lochetterie – Néons sur Creuse

JUILLET 2022

A mi-parcours de cette année 2022, divers travaux sont en cours sur le territoire de la commune :

- Enfouissement du réseau électrique HT de Tournon St Martin à Vicq-sur-Gartempe. Il reste aujourd'hui à EDF à opérer les branchements, démonter les lignes aériennes et démonter les pylônes.
- Déploiement du réseau de la fibre en cours pour une mise en service début 2023 : chaque habitation sera dotée d'un boîtier de connexion et la commune s'emploie à mettre à jour l'ensemble des adresses postales ainsi que la numérotation, condition pour la prise en compte des branchements.
- La totalité de l'éclairage public sera équipée avant l'été de lampes led pour un éclairage performant et un meilleur contrôle de la consommation.
- D'ici la fin de l'année, le Conseil Départemental procédera à la réfection de la voirie en centre bourg.
- Début juillet, si les conditions météo sont favorables, un labyrinthe de maïs sera ouvert gratuitement pour les enfants dans la parcelle communale située le long de la route qui descend à la rivière.
- Cette fin d'année sera aussi ponctuée par des travaux de couverture sur le presbytère, la grangette, les toilettes et le four à pain ainsi que la réfection du toit de la salle des fêtes intégrant la pose de panneaux solaires côté sud.

Depuis le printemps, les animations associatives ont commencé : Printemps des cerises, exposition de photos sur bâches, cuisson du pain avec proposition de miel et artisanat sénégalais, 6^e édition du festival Néons sur scènes en août et petits aménagements du terrain de loisirs en bordure de Creuse.

Le conseil municipal vous souhaite à tous un bel été et vous rappelle plus particulièrement pour cette période le respect des règles de bon voisinage et de civisme quant à l'utilisation des équipements communaux.

Jean Sécheresse

SOMMAIRE

- Informations communales3 à 7
- Séances du conseil municipal8 à 16
- Néons en bref17 à 18
- Histoire locale19 à 22
- Le coin des associations23 à 31
- Vie pratique.....32 à 37
- Numéros utiles.....38

Association touristique de Néons sur Creuse 2022

Pain et Pizza cuits au four à bois
dans le jardin de la cure tous les quinze jours

le dimanche de 9 H30 à 12 H
du 26 MAI au 28 AOUT 2022

Mai	26.05		
Juin	05.06	19.06	
Juillet	03.07	17.07	31.07
Août	14.08	28.08	



Réservation à la Mairie
de Néons sur Creuse au 02.54.37.53.56

MON REGARD EN DIT LONG...

EXPOSITION DE PHOTOS

EN EXTÉRIEUR SUR BÂCHES

Dans le bourg de

Néons sur Creuse (36 220)

du 26 mai au 28 août 2022

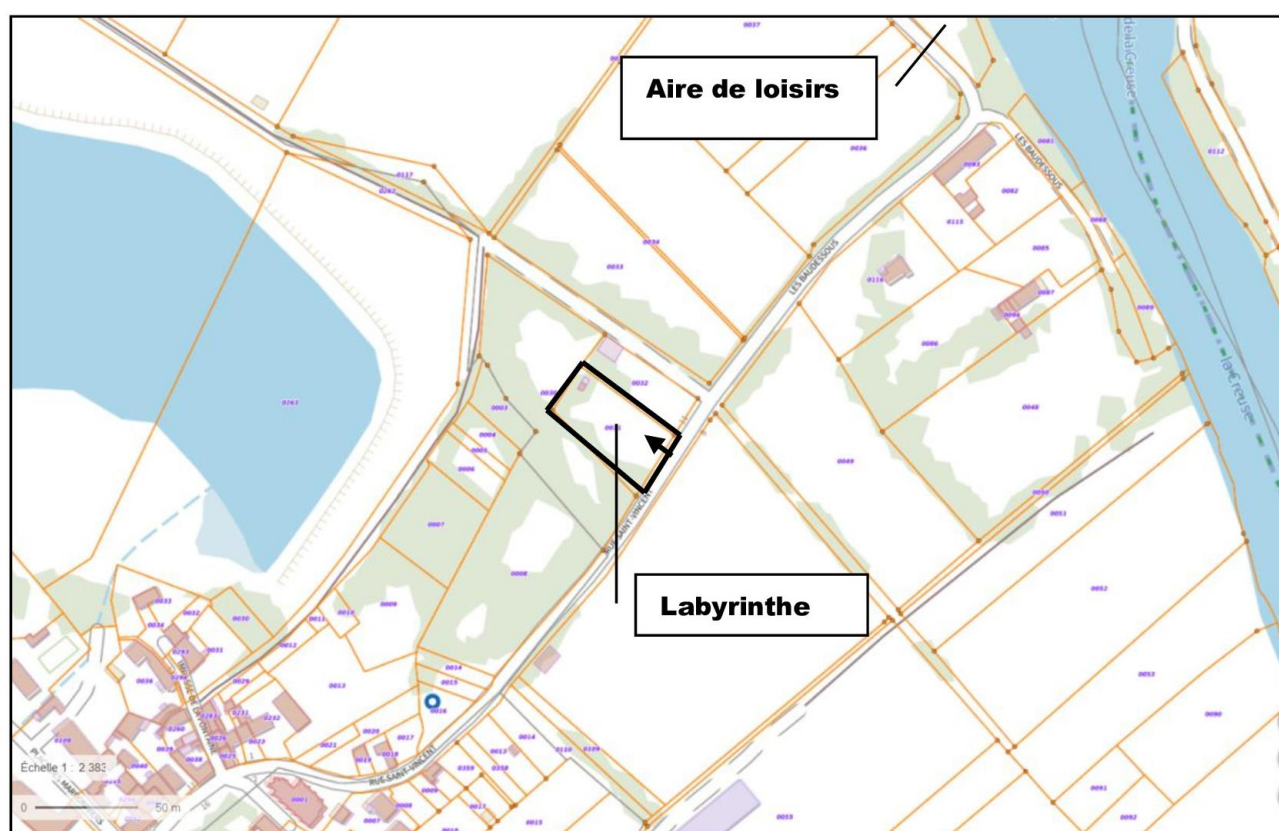
organisée par L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE NÉONS-SUR-CREUSE



OUVERTURE DU LABYRINTHE DE NEONS

A partir du 1er juillet pour les juniors et enfants accompagnés

Accès par la rue St Vincent



Parcours, jeux et devinettes

Merci de respecter les plantations et installations (CMA)

Inventaire des chauves-souris de la vallée de la Creuse

Les chiroptères

Les chauves-souris, aussi appelées chiroptères, sont des mammifères qui peuvent voler avec leurs mains. Celles-ci sont en effet équipées d'une fine membrane de peau entre les doigts qui forment leurs ailes.

Sur le territoire du PNR on ne retrouve que de petites espèces insectivores (coléoptères, sauterelles, mouches, moustiques, araignées, papillons...). Leur rôle est essentiel pour l'équilibre des populations d'insectes dans la nature.

Malgré des préjugés négatifs (vampires, sales, maladies) ces petites créatures de la nuit sont en réalité totalement inoffensives et très fragiles.

Les femelles se regroupent en nurserie durant l'été, pour mettre bas leur seul petit de l'année. On peut ainsi en trouver une ou plusieurs dizaines au même endroit et principalement autour des maisons puisque plusieurs espèces logent dans les parties inhabitées de nos bâtiments (caves, combles greniers, granges, dépendances...).

En Europe et en France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées.



Colonie de Rhinolophe dans un grenier

L'inventaire

Afin de mieux connaître les 25 espèces présentes, le Parc de la Brenne inventorie, chaque année depuis 2005, les chauves-souris dans deux communes.

En 2022, Néons-sur-Creuse et Tournon-Saint-Martin auront donc la chance d'accueillir les deux stagiaires, chargés de cet inventaire, de fin mai à fin juillet : Paul Villant et Mehdi Rezzallah.

Ils chercheront les chauves-souris de différentes manières. Vous pourrez les rencontrer :

- en les contactant directement aux numéros ci-dessous, si vous pensez avoir des chauves-souris chez vous ;
- Lorsqu'ils viendront frapper à votre porte vous demandant de leur permettre de chercher ensemble les chauves-souris ;
- Lorsqu'ils viendront dans votre rue, votre hameau à l'aurore ou au crépuscule un détecteur d'ultrasons à la main, afin de repérer les colonies.

Les événements

Durant cette période plusieurs événements accompagneront l'étude. Ainsi, une sensibilisation aux chauves-souris sera réalisée auprès des 89 enfants scolarisés dans les classes primaires de Tournon-Saint-Martin. Une soirée de présentation publique de l'étude aura également lieu à Néons-sur-Creuse le 22/06/2022 à 20h30.

Venez nombreuses et nombreux !

Aidez-nous à les trouver

Si vous voyez des chauves-souris en début de nuit, à l'aube ou connaissez leur lieu de présence, nous vous serions très reconnaissants de transmettre l'information à la Mairie de votre commune ou directement à nos deux stagiaires. Cela leur fera gagner un temps précieux.

Paul et Mehdi se tiennent prêts à répondre à toutes vos questions sur les chauves-souris, lorsque vous les croiserez. Merci de leur réserver un bon accueil.

CONTACTS :

Paul Villant : 06 21 06 25 32

Mehdi Rezzallah : 07 69 68 21 91

Mairie de Néons-sur-creuse : 02 54 37 53 56

Parc de la Brenne : 02 54 28 12 12

Mail : chiro@parc-naturel-brenne.fr

Néons-sur Creuse

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion conseil municipal du 08 décembre 2021

Etaient présents : Mmes CANET Nadine, GARDIEN Raymonde, MM. CHAMPIGNY Daniel, GOMMIER Guillaume, NEUVY François, PERRY Anthony, POTELOIN Stéphane, SECHERESSE Jean, TRABACH Franck

Etaient excusés : MM. CHAIGNEAU Guy, MAUDUIT Michel qui a donné pouvoir à M. SECHERESSE.

Secrétaire de séance : Mme GARDIEN Raymonde

Le compte rendu de la séance précédente est validé.

1. Réunions extérieures

• Communauté de communes

-Présentation de l'application « intramuros », qui permet d'obtenir dans le cadre du plan de relance, des informations d'une part au niveau des élus et d'autre part au niveau des citoyens.

Cette application sera proposée aux communes début 2022.

-Fixation des tarifs 2022 : cantines, garderies, animations estivales.

-Adoption du pacte de gouvernance : le pacte de gouvernance est un document écrit qui détaille le fonctionnement de la CdC. Une délibération municipale est prise à l'unanimité : un avis favorable est donné par la commune.

-Documents d'urbanisme : désormais les documents d'urbanisme seront gratuits pour les communes appartenant à la communauté de communes.

-FSI (Fonds de Soutien à l'Investissement) : aide destinée à soutenir les projets communaux, d'un montant maximum de 12 000 €. La commune de Néons s/ Creuse devait en bénéficier en 2021 dans le cadre des travaux d'enfouissement ; ceux-ci n'étant pas réalisés, une nouvelle demande a été faite pour les travaux prévus en 2022.

• Conseil d'école

Effectif à la rentrée de septembre : 127 élèves répartis en 6 classes. La sortie au ski est envisagée pour les CM2.

• SYMCTOM

Les maires des communes membres du SYMCTOM ont été conviés à une réunion d'information sur la redevance incitative avec une communauté de communes du Cher où ce système est en place.

Cette redevance incitative serait, au mieux, mise en place sur notre secteur en 2024.

2. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire explique que des virements de crédits sont nécessaires pour honorer les factures de fin d'année.

7 500 € doivent être transférés aux comptes 011 et 65, en provenance du compte dépenses imprévues (1 000€) et du compte charges de personnel (6 500 €).

Une délibération municipale actant ces virements est prise à l'unanimité.

3. Délibérations municipales

- **Mise en place des 1607h annuelles** : L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux collectivités de délibérer, après avis du comité technique, sur leurs propres règles relatives au temps de travail mettant en place les 1607 heures annuelles en référence à la circulaire préfectorale du 13 septembre 2021. Ces règles entreront en application au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal accepte le projet de délibération qui sera soumis au comité technique du Centre de Gestion de l'Indre pour avis.

- **Déploiement du RIFSEEP** : Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a institué un régime indemnitaire Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Depuis le 1^{er} mars 2020, le RIFSEEP est déployé au profit de tous les cadres d'emplois de la Fonction publique d'Etat. La préfecture rappelle qu'il doit être obligatoirement mis en place dans la Fonction publique territoriale dès lors que les cadres d'emploi équivalents dans la Fonction publique d'Etat l'appliquent déjà.

Le conseil municipal accepte le projet de délibération qui sera soumis au comité technique du Centre de Gestion de l'Indre pour avis pour une application en 2022.

- **Annualisation temps de travail de l'adjoint technique territorial** : Le comité technique du centre de gestion de l'Indre a émis un avis favorable à l'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique territorial.

Une délibération municipale est prise à l'unanimité pour entériner cette décision.

- **Dépenses d'investissement** : une délibération municipale est prise à l'unanimité, autorisant le maire à mandater, jusqu'à l'adoption du budget 2022, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent.

- **Adhésion achat groupé d'énergies du SDEI**

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par le SDEI. Même s'il s'avère que la consommation d'électricité ne représente que 35 % environ de la facture totale, l'économie estimée est de 9 %.

Il s'agit d'un contrat de 3 ans, à compter de 2023. Adhésion gratuite.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette adhésion et charge le maire de signer les documents nécessaires.

- **Tarifs des salles, gites et cimetière**

Monsieur le Maire propose de revoir éventuellement les tarifs des différentes salles et du cimetière.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que :

Les tarifs de la salle des associations ainsi que les cautions seront inchangés.

Les tarifs des gites communaux ainsi que les cautions seront inchangés.

Le tarif de la salle de résidence passera à 20 € / jour à compter du 01/01/2022

Les tarifs du cimetière pour les concessions et cavurnes seront inchangés.

- **Tarifs et conditions de la vente de bois**

Il est proposé de renouveler la vente de bois en 2022, au tarif de 12 € le stère. La vente sera limitée à 20 stères par demandeur et le comptage sera fait sur place.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces conditions et tarifs.

- **Participation aux travaux de lamier**

Des travaux de lamier ont été réalisés en septembre, avant les travaux de voirie, Route des Riolets et à la Grève, pour un total de 273,00 € HT. En accord avec M. Jeanneton, la commune lui facture la somme de 150,00 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet accord et autorise le maire à émettre le titre de recette.

4. Commission communale

La commission de suivi du matériel s'est réunie et a décidé que :

. le broyeur d'accotements sera réparé en début d'année prochaine par l'entreprise LBS.

. la débroussailleuse sera conservée pour effectuer différents petits travaux et que l'entreprise Camusard entretiendra les routes et chemins les plus importants à raison de 60 H en janvier-février 2022.

5. Travaux

Eclairage public

. Les candélabres Rue de la Vieille Croix seront changés quand les travaux d'enfouissement prévus dans la rue seront réalisés.

. Trois candélabres supplémentaires auraient besoin d'être changés à la Pièce d'Auge. Une demande de subvention dans le cadre du CRST peut être faite.

A l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de

subvention CRST pour ces 3 candélabres.

Abribus Mallet

L'abribus commandé auprès de l'entreprise Leader Equipements ne sera livré qu'en mars 2022.

6. Devis travaux envisagés en 2022

. Il est envisagé des travaux de réfection de toiture au niveau du presbytère et de la petite grange, du four à pain et des WC publics. Le montant estimé de ces travaux est de 20 930 € HT. Les travaux du presbytère, de la petite grange et du four à pain peuvent bénéficier de la subvention Fonds Patrimoine 36 et du FSI de la CdC.

. Il est envisagé également la réfection de la toiture de la salle des associations, avec tuiles mécaniques plates côté rue et bacs à l'arrière pour éventuellement recevoir des panneaux photovoltaïques. L'estimation de la réfection de la toiture de la Salle des Associations est de 24 518 € HT : la subvention FAR sera demandée, ainsi que du FSI de la CdC, et de la DETR.

Une délibération est prise à l'unanimité, autorisant Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande subventions aux différents organismes.

Il est à noter que si la toiture de la salle des associations est refaite, la commune devra en profiter pour changer les caissons de ventilation de la salle (actuellement ces caissons sont hors service). Cette dépense est estimée à environ 10 000 € HT.

7. Facture Etude SDEI

La facture relative à l'étude réalisée par le SDEI pour l'enfouissement nous est parvenue. 3 735 € sont à régler.

8. Bulletin municipal

Le bulletin municipal de fin d'année a été réalisé et distribué.

9. Manifestations de Noël

En raison de la pandémie du Covid 19, le spectacle de Noël prévu le 19 décembre est annulé et reporté si possible à une date ultérieure. La cuisson de pains spéciaux dans le four communal est également annulée.

La distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans aura lieu à compter du 18 décembre.

La séance est levée à 22 h 30

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 mars 2022

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM. Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Guillaume Gommier, Michel Mauduit, François Neuvy, Stéphane Poteloin, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Absent : Anthony Perry

Secrétaire de séance : Daniel Champigny.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Réunions extérieures

SYMCTOM :

Débat d'orientation budgétaire :

Chaque délégué a reçu en amont les documents permettant de préparer la réunion. Le Président présente un bilan rapide et les perspectives de l'année 2022.

Les discussions se font sur la future redevance incitative, et notamment sur le retour d'expérience de la mise en place actuelle sur le syndicat frontalier SIMER. Ce qui montre l'importance des échanges nécessaires entre les services du SYMCTOM et les élus.

Point sur la mise en place de la Redevance Incitative (RI).

Premières consultations :

- pour la fourniture des bacs : 665 000 € HT (distribution des bacs aux usagers en fin d'année). Un vote du comité valide la distribution des bacs par les communes.

- pour enquête pour construction du fichier des redevables : 228 000 € HT. Démarrage courant deuxième trimestre, durée 3 mois.

- le travail pour la réorganisation des tournées devra être achevé en fin d'année, avec passage tous les 15 jours : 1 semaine pour les ordures ménagères résiduelles et une semaine pour les emballages + papiers.

Infos diverses :

- Consultations pour acquisition d'une benne à ordures ménagères mono compartimentée : 166 860 € TTC
- Demandes de subventions auprès de ADEME/CITEO
- La TGAP va augmenter de 30 à 40 €/T

Plusieurs questions se posent sur le fonctionnement de la RI. Le conseil municipal décide la mise en place d'une commission afin de suivre l'évolution et accompagner la mise en place de la RI : l'ensemble des présents souhaite en faire partie.

Conseil d'école :

Un point est fait sur les sorties scolaires qui ont repris : au cinéma de Tournon, séjour ski...

L'effectif prévisionnel pour l'année prochaine évolue peu.

Des problèmes récurrents de chauffages sont signalés pour l'école maternelle : problèmes de livraisons, problèmes d'entretien.

Après plusieurs saisons de soucis, l'alerte intrusion fonctionne.

Coordination gérontologique : Il est noté un problème de recrutement.

2. Vote du compte de gestion et vote du compte administratif

Budget réalisé en 2021 :

En fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à 248 724,13 €

Les recettes à 251 386,07 €

Résultat : 2 661,94 €

En investissement

Les dépenses à 145 252,65 €

Les recettes à 176 298,56 €

Résultat : 31 045,91 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation du résultat, Vote des taux d'imposition et Vote du budget prévisionnel 2022

Il est proposé au conseil de maintenir les taux en vigueur de l'année précédente.

Foncier bâti : 23,22 % - Foncier non bâti : 22,33 %.

Budget prévisionnel 2022 (Cf tableau page suivante). Ce budget intègre la réfection de plusieurs toitures de bâtiments communaux, ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la face sud de la salle des associations. Les différents éléments sont approuvés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2022

Fonctionnement		Investissement	
cpté	Dépenses en Euros	cpté	Dépenses en Euros
60 achat	35 500,00	001 Résultat antérieur	0,00
61 Service ext	41 150,00	16 Remb emprunt	23 300,00
62 Autres services	11 500,00	20 Immo incorporelles	0,00
63 Impôts	2 800,00	23 Travaux	85 410,00
64 Charges personnel	84 970,00		
65 Autres charges	34 200,00		
66 Charges financières	2 000,00		
67 Valeurs immo cédées	0,00	21 Matériels et amngt	22 969,86
68 Dotation amort	17 000,00		
73923 Reversement sur FNGIR	13 069,00		
sous total	242 189,00	211 Achat terrain	0,00
023 Vrt à sect* invest	26 095,14	19 plus ou moins values / immo	0,00
022 Dépenses imprévues	1 000,00	Sous Total exercice	131 679,86
		RAR N-1	11 000,00
Total	269 284,14	020 Dépenses imprévues (Équilibre)	227,25
		Résultat	142 907,11
cpté	Recettes en Euros	cpté	Recettes en Euros
64 Remb sur salaire	1 000,00	001 Résultat antérieur RA	34 525,37
70 Produits des services	14 650,00	1068 Besoin de financement BF	0,00
73 Impôts et taxes	91 000,00	10 Rbt FCTVA+ autres 10	836,00
74 Dotations	124 107,90	13 Divers subventions	48 085,00
75 Revenus immeubles	14 000,00	16 Emprunt	16 000,00
76 Produits financiers	0,00	19 plus ou moins values	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	2..	0,00
79 Autres produits	0,00	28 Amortissements	17 000,00
sous total	244 757,90	Sous Total exercice	81 922,00
002 Résultats antérieurs	24 526,24	Sous Total exercice + BF + RA	116 447,37
Total	269 284,14	021 Virement de sect* Fonctont	26 095,14
		RAR N-1	364,60
		Total	142 907,11
D	242 189,00	D	131 679,86
R	244 757,90	R	81 922,00
A Résultat de l'année	2 568,90	B Résultat de l'année	-49 757,86
Résultat de l'exercice		-47 188,96	
Total D	373 868,86	Total R	326 679,90
D	269 284,14	D	142 907,11
R	269 284,14	R	142 907,11
Résultat global de l'année	0,00	Résultat global de l'année	0,00
Résultat clôture de l'année		0,00	

4. Débat sur la protection sociale complémentaire

Actuellement, la commune ne participe pas, ni à la prévoyance, ni à la complémentaire santé. La commune devra participer obligatoirement à hauteur minimum de 20 % pour la prévoyance à partir de 2025, et 50 % minimum pour la santé à partir de 2026 d'un montant de référence fixé par décret. Le Centre de Gestion de l'Indre lance une consultation.

5. Renouvellement emploi PEC (Parcours Emploi Compétence)

Monsieur le maire propose le renouvellement pour une durée de 6 mois d'un emploi aidé à temps partiel, soit 20h subventionnées à 80% par l'état, et 1h à taux normal pour 3 jours par semaine. Proposition adoptée.

6. Délibération 1607 h annuelles

Pour acter ce qui existe déjà dans notre commune suite à l'avis favorable du Centre de Gestion de l'Indre sur le projet de délibération. Adoptée.

7. Bureaux de vote pour les élections présidentielles

10/04/22 :

7h45 -12h : Stéphane, Nadine, Raymonde

12h -16h : Michel, Jean, Daniel

16h -19h : Guy, Guillaume, François

24/04/22 :

7h45-12h : Stéphane, François, Raymonde

12h -16h : Franck, Jean, Anthony

16h -19h : Nadine, Guillaume, Daniel

8. Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de communes

Les conseillers municipaux ayant reçu les documents depuis plusieurs semaines, une présentation rapide est faite du Rapport d'Orientation budgétaire et les grandes lignes des choix qui seront faits dans le budget communautaire.

9. Commission économique

Elle devra se réunir prochainement pour étudier divers dossiers : devis toitures et photovoltaïque, demande d'achat d'un terrain communal, achat d'une balayeuse.

La séance est levée à 22h30.

Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2022

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM. Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Guillaume Gommier, Michel Mauduit, François Neuvy, Anthony Perry, Stéphane Poteloin, Franck Trabach et Jean Sécheresse.
Secrétaire de séance : M. Stéphane Poteloin.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Réunions extérieures

Syndicat des eaux :

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2021.

Adoption du budget pour l'année 2022.

Délibération pour admission en non-valeur : 1134,10 €

Délibération adoptée pour une ligne de trésorerie de 500 000 € sur 1 an.

Les travaux de protection de la ressource en eau au niveau du captage des Menottes à St Hilaire sur Benaize sont approuvés.

Syndicat du collège :

3 axes principaux financés : Canoë - VTT / Voyage à Lacanau (2022-2023) / Mini-entreprise.

Syndicat de ramassage scolaire :

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2021.

Adoption du budget pour l'année 2022.

Cotisation de 35 €/enfant pour 2022.

2. Attribution marché toitures

Après consultation, le conseil municipal à l'unanimité retient les devis de l'entreprise Eurl Brémaud Stéphane 36220 Tournon St Martin et décide la rénovation des toitures :

- Toilettes publiques pour un montant de 504,24 € HT – 605,09 € TTC
- Maison place des Marronniers pour un montant de 14 562,35 € HT – 17 474,82 € TTC
- Four et grange pour un montant de 5 863,79 € HT – 7 036,55 € TTC.

3. Attribution marché toiture et panneaux photovoltaïques salle des associations

Après consultation, le conseil municipal à l'unanimité retient les devis des entreprises Sas Galland 37290 Yzeures sur Creuse et Sarl Berry Watts 36800 Thenay et décide de réaliser :

- Travaux de rénovation de toiture de la salle des associations pour un montant de 27 163,49 € HT – 29 879,84 € TTC (entreprise Galland)
- Travaux de pose de panneaux photovoltaïques pour un montant de 27 300 € HT – 32 760 € TTC (entreprise Berry Watts).

4. Achat défibrillateur

Après consultation, le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise Altrad Mefran Collectivités 49370 Erdre en Anjou et décide :

- L'achat d'un défibrillateur d'un montant de 1 580 € HT – 1 896 € TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance annuel avec l'agence Défibrillateur Center 63 Clermont-Ferrand pour un montant de 184 € HT – 220,80 € TTC.

5. Répartitions de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux diverses associations pour l'année 2022 :

ACEL	1 200 €
AnimaNeons	500 €
Comité Municipal d'Animation	600 €
Association touristique	400 €
Familles Rurales	100 €
AEP Cinéma Tournon	100 €
Amicale des Pompiers	100 €
FSE Collège	100 €
Judo club Tournon st Martin	150 €
Association Gymnique Tournon	100 €
ACPG Lurais/Néons	50 €
ODG AOP Pouigny st Pierre	100 €
SOLIDAGO	50 €
Secours Catholique	50 €
Secours populaire	50 €
Bad Tournon 36	50 €
ReparLab	100 €
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	100 €
Fondation patrimoine	55 €
TOTAL SUBVENTIONS 2020	3 955 €

6. Adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au SMGAAI

Par délibération du 31 janvier 2022, la Commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Par délibération du 18 Mars 2022, le Comité du Syndicat a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer ensuite.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement à cette adhésion.

Le conseil municipal de Néons sur Creuse, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.
- approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre mis à jour en conséquence.

7. Instauration du RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a institué un régime indemnitaire Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Depuis le 1^{er} mars 2020, le RIFSEEP est déployé au profit de tous les cadres d'emplois de la Fonction publique d'Etat. La préfecture rappelle qu'il doit être obligatoirement mis en place dans la Fonction publique territoriale dès lors que les cadres d'emploi équivalents dans la Fonction publique d'Etat l'appliquent déjà.

Le Conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 février 2022.

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune de Néons sur Creuse, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement

professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune de Néons sur Creuse,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail).
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune de Néons sur Creuse.

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement décidé par l'autorité territoriale dans la limite des plafonds réglementaires s'appliquant à chaque groupe de fonctions. Il fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent, il sera versé en une seule fois en fin d'année avec le salaire de décembre et sera proratisé en fonction du temps de travail.

Cette indemnité étant directement liée à l'exercice d'une fonction au sein de la collectivité, elle sera suspendue en cas d'absence supérieure à 30 jours consécutifs, quel qu'en soit le motif.

La présente délibération prendra effet au 1^{er} mai 2022.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- que les primes et indemnités seront revalorisées dans les limites fixées par les textes de référence
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

8. Questions diverses

- Etat des fossés liés aux travaux d'enfouissement : L'entreprise s'engage à les refaire.
- Abribus de Mallet sera installé la semaine prochaine.

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
 la semaine 350 €

- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
 la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

Location de la salle vin d'honneur :	50 €
Location de la salle week-end :	160 €
Location cuisine :	35 €
Location vaisselle :	25 €

Les habitants de la Commune bénéficient d'un abattement de 30% sur le prix de la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle.

Forfait chauffage week-end :	60 €
Forfait chauffage vin d'honneur :	40 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Cavurne

- Cavurne quinze ans : 75 €
- Cavurne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

Escarmouche sous Gaudru

Ce texte est tiré de l'ouvrage « Touraine et Berry d'autrefois » par l'abbé Michel Bourderieux - 1973

« Dans la cinquième année du règne de Charles VII, roi de France, vivait sur les bords de la Creuse à la fine pointe méridionale du duché de Touraine et sur les confins berrichons et poitevins un gentilhomme de race du nom singulier de Le Souffleur. Il était sire de Gaudru et sa lignée ne prit fin en Berry qu'au siècle dernier.

Son ultime rejeton se prénomma non moins singulièrement Palamèdes, vocable qui rappelle la mémoire de ce roi mythologique d'Eubée, ennemi personnel d'Ulysse et qui aurait été l'inventeur de plusieurs lettres de l'alphabet grec.

Il n'eut qu'une fille, morte à quinze ans, qui a laissé son nom à une ferme du Berry,

« La Gabrielle », et dont une chapelle évoque le souvenir au château des Effes à Cléré-du-Bois. C'est là que j'ai trouvé la charte qui m'a mis sur la voie de la curieuse aventure que je narre ici même.

Le manoir de Gaudru est un antique logis sans grâce aucune et qui n'a rien gardé de sa prospérité passée. Ravalé aujourd'hui au rang d'exploitation agricole, il a perdu tout caractère et fait piètre figure avec ses bâtiments mal adaptés à sa destination actuelle.

A cheval sur deux paroisses, celle d'Yzeures et de Tournon-Saint-Pierre, il a été longtemps pomme de discorde entre leurs curés respectifs, chacun tirant la couverture à lui quand il y avait un bébé à baptiser, une fille à marier ou un mort à enterrer ! La paix se fit néanmoins un jour par un traité formel précisant que chacun des antagonistes exercerait alternativement son ministère sur le territoire contesté, qu'on dénommait pour cause « une virante ».

Gaudru tirait jadis son intérêt du fait de commander un gué sur la Creuse. Ces lieux de passage, d'ailleurs, n'étaient jamais bénéfiques pour les usagers de cette rivière, ou du moins si peu ! On s'y noyait aux jours de crue, on s'y battait sans pitié, l'occasion donnée, quand l'ennemi vous pressait et qu'on voulait passer sur la rive opposée pour se mettre à l'abri.

C'est ce qui arriva l'an de grâce 1488, comme on va le voir ci-dessous :

A la vérité, les habitants du terroir n'étaient guère plus pacifiques que leurs passeurs. Un jour de printemps de cette année-là, il prit fantaisie à Bertrand et à Jacques Gédouin, frères, possesseurs du fief de Thaye en la paroisse de Néons-sur-Creuse et sur la rive occidentale de la rivière, juste en face de l'hôtel de Gaudru, de s'en aller construire «à chevilles et à mortaises», comme il est précisé, un édifice en bois sur le terrain voisin.

Ces deux Gédouin appartenaient à une noble famille que notre érudit compatriote tourangeau Carré de Busserolle, sur la foi d'une pièce de procès, a malheureusement confondue avec celle des sires de Thaix à Sorigny en Touraine par-delà Saint-Maure ; ce en quoi, sans en discuter, d'autres l'ont suivi.

Les Gédouin berrichons portent d'argent au lion de sable et étaient sires de Thaye, comme nous l'avons vu. Les de Thaix, tourangeaux, eux, qui semblent être sortis des Isoré, sont dotés des mêmes armes que ces derniers : d'argent à deux faces d'azur. Ces deux familles n'ont de commun, la première que son nom de seigneurie, la seconde que son patronyme. D'où la confusion de notre excellent historien local.

L'entreprise de construction de nos Gédouin de Thaye n'aurait eu aucune conséquence en soi si elle eût été implantée sur leur propre patrimoine. Hélas, il n'en était rien. Soit préméditation, soit inadvertance, nous ne savons, elle l'était sur le terrain d'autrui, celui de Jean Le Souffleur, dont nous avons parlé plus haut. Quand la nouvelle en parvint à l'intéressé, il prit très mal la chose. A ses protestations indignées les envahisseurs répondirent par l'injure. Sur quoi Le Souffleur en appela aux juges et impetra lettres de

sauvegarde. Dès qu'il les eut, il les fit publier « à jour solennel » en l'Eglise d'Yzeures, en sorte que les fautifs ne se prévalussent d'ignorance. Sans doute Le Souffleur en espérait-il quelque bon petit appointement qui l'eût remis en ses droits ! Rien, apparemment, n'en résulta. L'affaire, quelque peu embrouillée, ne devait pas en rester là.

A cette époque, existait tout près de Gaudru, à une bonne demi-lieue de Thaye, en la maison forte de Néons, un vaillant chevalier rompu aux choses de la guerre. C'était Jehan Boucher, homme d'armes de la compagnie du sire d'Orval, Jean d'Albret. Il descendait de Pierre Boucher, écuyer du pays de Bretagne à qui le roi fit don, le 8 juillet 1370, du « chastel » de Néons et de ses dépendances qu'il venait de confisquer sur Huguet d'Aloigny, écuyer partisan des Anglais.

Jehan Boucher donc, lieutenant général du roi « ès pays de Champagne », en ce printemps 1488, s'en était revenu de l'armée en sa bonne terre de Néons, par congé, afin de se rafraîchir un peu.

Le Samedi Saint, ayant besoin de besoiener à la Roche-Pozay, « comme il disait, il sortit de son logis et, par le vert chemin qui y descend, gagna le port de Thaye pour y franchir la rivière ». Là, en effet, était un « pontonnier » dont l'office était de faire passer l'eau à ceux qui le désiraient. Ce pontonnier, fermier du péage, avait nom Pierre d'Argenton. Jehan Boucher l'alla trouver et en requit service, contre finance bien entendu. D'Argenton répondit que son fils était au port et qu'à sa demande il le passerait sûrement. Boucher y descendit. Il n'y avait personne. Sur quoi notre voyageur appela donc, « hucha » plusieurs fois, selon son expression, pour héler le passeur. Personne ne vint. Quelqu'un, pourtant, lui signala que l'homme recherché se trouvait au manoir de Thaye. Il retourna alors chez le pontonnier, lui reprocha de le faire tant « muser » et le pria de venir de suite. D'Argenton regimba et prit très mal cet ordre. Il répliqua au quémendeur, tout gentilhomme qu'il fût, par « de grosses paroles ». Vexé, Boucher lui décocha deux soufflets et l'entraîna de force jusqu'au port. A ce moment, Bertrand Gédouin, seigneur de Thaye, accompagné de quelques bons compagnons sortait de son hôtel. Prenant parti pour son passeur, il agonit de sottises le malheureux voyageur. L'affaire, cependant, sembla en rester là.

Ce n'était que feinte. Cinq jours après, soit le jeudi suivant, les hostilités reprirent. Un groupe de cinq hommes armés se présenta devant le chastel de Néons, où résidait Boucher. Comme chasseurs en ribote, ils y menèrent grand bruit avec accompagnement d'injures venimeuses. Rien de grave encore ne résulta de ce charivari, du moins à ce qu'il semble.

Le lendemain vendredi, il n'en fut pas de même. Bertrand Gédouin se mettait en embuscade avec plusieurs des siens entre son manoir et le moulin de Thaye, tout près d'un de ces chemins creux comme on les aimait autrefois. Bientôt apparurent Jehan Boucher et deux siens serviteurs, qui se rendaient à Gaudru : une grêle de traits les accueillit qui blessèrent, sinon les hommes, du moins leurs chevaux tant aux cuisses qu'au ventre. Nos gens ne s'en échappèrent qu'en passant prestement la Creuse, mais en grand danger de s'y noyer !

Ce n'était qu'un début. Le dernier jour de la semaine, Gédouin et autres de sa compagnie se rassemblèrent de nuit, non plus devant le manoir de Néons, mais devant celui de Gaudru appartenant, comme on le sait, au sieur Le Souffleur, allié de Boucher. Cet hôtel était ceinturé de hauts murs ; quoiqu'il en fût nos malandrins l'échallèrent. Ils boutèrent le feu à un fagotier accolé au logis, lequel fut ars aussi bien que le tas de bois, consumé aux trois quarts. Le Souffleur se démena pour en sauver les meubles. Il n'y put nullement parvenir tellement le gênèrent les traits lâchés par l'adversaire.

Tout cela encore était peu. Il y eut mieux. Les incendiaires joignirent la dérision au méfait. Peu après, en effet, Bertrand et les siens « jusqu'au nombre de cinq ou six » parurent de nouveau sous les murs calcinés. Pour narguer Le Souffleur, et au dire pittoresque de ce dernier, ils « firent Pâques tout le jour » devant les ruines fumantes, au son du tambourin. Jugez par-là de la somme de ressentiment qui put germer au cœur des offensés. Le dimanche « ensuivant », qui était, selon l'expression du temps, celui où en sainte église l'on chante « Quasimodo », arriva. Pour fêter ce jour, Boucher s'en fut au soir dîner chez le prieur de Tournon : Tournon de Touraine, contigu à Tournon de Berry, qui est un bourg voisin à une lieue à peine de Gaudru. Le repas fut gai et copieux. Pour remercier son hôte Boucher crut de bon ton de l'inviter à courre le lièvre sur sa terre. L'affaire ne traîna pas, la troupe joyeuse s'en fut au bois voisin et c'est là qu'au gîte enfin elle prit la bête.

Jacques fils de Jean Le Souffleur était de la partie. Il invita alors à son tour le prieur à passer par Gaudru. Il fallait, disait-il, que l'homme de Dieu constatât le dommage causé par l'ennemi chez son père. On en prit donc la direction. Chemin faisant, ce fut l'offensé en personne qu'on trouva. Tout courroucé, il partait de chez lui pour s'en aller devers le Seigneur de Preuilly. Son but était d'impêtrer protection de justice, tant pour la garde de sa maison que la mise à l'abri de ses biens. Récemment une bonne femme du pays ne lui avait-elle pas rapporté qu'un jour prochain son manoir serait détruit ? C'était chose si impressionnante que sur le champ son valet, pris de peur, l'avait quitté. Le Souffleur pria donc son fils et quelques siens serviteurs d'y prendre garnison pour en assurer la défense. Sur un acquiescement formel, tranquilisé, Jean Le Souffleur partit alors en direction de la ville du Blanc. A peine était-il en chemin qu'à trois ou quatre jets d'arcs de chez lui, il vit l'ennemi à ses trousses. Bertrand Gédouin monté sur un puissant coursier bardé d'armes offensives, javeline au poing, épée au côté, l'avait pris en chasse. Il entraînait à sa suite Guillaume Roteau, le nommé Le Gris, Jean de la Guytière et deux mauvais garçons non moins bien armés que leur chef de file... et nos gens de galoper...

Entre temps l'orage s'était accumulé ailleurs.

Le samedi 22 en effet, veille de Quasimodo, notre Bertrand Gédouin avait appelé à lui et Gobet, serviteur de Sauvage du Plessis, Seigneur des Breux à Angles et Heliot Codet, barbier à Saint-Léger-de-Vicq, et Jean des Places, bâtard du Seigneur de la Roche-Chevreaux ; à la troupe vibrante d'en découdre il avait expliqué que Jean Boucher, Seigneur de Néons, prié par lui de ne plus chasser sur sa terre de Thaye avait répondu par des menaces de coups. Déjà le premier jour de janvier n'avait-il pas poursuivi «à bride avallée» François de Torcet, cousin germain de lui, Bertrand, en le menaçant l'épée nue à la main?

Mieux encore, au début d'avril, - comme nous l'avons vu plus haut - n'avait-il pas aussi brutalisé son fermier de péage ? C'en était trop. Il les avait donc avec instance priés de l'accompagner le lendemain pour faire une tournée sur ses terres. Inutile de dire que là-dessus la compagnie tomba vite d'accord.

Quasimodo arriva donc et, comme c'était le jour du Seigneur, toute la troupe conjurée s'en fut pieusement ouïr la messe suivant la coutume infrangible des chrétiens du pays. Légier Le Brun, page de Bertrand Jean Gédouin, le jeune fils de feu Pierre Gédouin, bâtard de Thaye se joignirent aux conjurés. Comme il se doit, nos hommes s'étaient munis d'un sérieux armement. Brigandines, javelines, épées, rien ne leur manquait. Ainsi du mieux pourvu, l'escadron berrichon prit le chemin des champs. Il passa allègrement la Creuse et vers Gaudru, dans la plaine herbue, se mit à battre allègrement la campagne. Bientôt, il aborda un champ de seigle qu'il courut de long en large. Là, sur l'aire, Gédouin héla ses chiens d'un cor qu'il portait avec lui. Au son de l'instrument ce ne fut pas la gent canine qui parut, mais bien l'ennemi lui-même, nullement impressionné. Boucher en personne était en tête que suivaient et Jean de Neddes et Vincent du Perret, et Marc Boucher, prêtre et frère Barthelemy Thouzeau, aussi prêtre, (parent, je crois, de la femme de Le Souffleur) et Perronnet, serviteur de Jacques Philippe et Henri et Germone, qui étaient de Boucher, enfin Jacques Le Souffleur, tous bien armés eux aussi d'épées, de dagues, d'arbalètes bandées. La rencontre à vrai dire fut fortuite. Tous ces gens chassaient de concert dans ce canton de terre quand ils furent alertés par les serviteurs et les filles du Seigneur de Gaudru. Ils leur criaient « Notre Dame, veez Bertrand qui va après notre père pour le oultraiger ». Boucher et sa troupe incontinent répondirent à l'appel. Hardis, ils marchèrent à l'ennemi. Inévitablement les antagonistes se heurtèrent. Bertrand, à la vue des tourangeaux, se prit à sonner du cor pour rallier ses chiens dispersés. Il serra ses hommes autour de lui et, tel un héros d'Homère, interpella Boucher. « Monsieur de Néons, écoutez ce que je veux vous dire... » - et l'interpellé de rétorquer : « Et vous, Bertrand, écoutez... défendez-vous ! » Ce fut le signal de la lutte. L'affrontement se déclina. « Tue, Tue ! » criaient les combattants. Ils débandaient leurs arbalètes et les traits en sifflaient. L'un d'eux bien ajusté et lâché par Germolle s'en vint frapper Bertrand. Il le joignit juste au-dessus de l'œil et lui « passa oultre la tête ». Gravement navré l'homme tout étourdi recula avec sa troupe. Pour lors il voulut quitter la mêlée. A ce moment, il vit Germolle son offenseur, bandant derechef son arme. Fondant sur lui, d'un coup de javeline il lui perça la gorge et le tua tout net ! Il put alors sans trop de peine se retirer du combat sur le port de Thaye qui était tout proche. Avec son cheval il sauta dans le bac pour passer l'eau. Hélas ! la bête échauffée fit écart. Elle saillit dans la rivière entraînant le cavalier. En danger, le cœur faillit à ce dernier au point qu'il se fût inévitablement noyé si ses hommes ne l'eussent tiré de l'onde lui et sa bête. Transporté à Thaye en son manoir, trois jours plus tard il expirait.

Les vainqueurs s'égaillèrent. Boucher, plus qu'un autre, prit le large. La justice n'y put mais...

Les uns après les autres ils reparurent enfin au pays, munis de lettres de rémission. Sitôt ces lettres entérinées, ils rentrèrent chez eux : Boucher le premier, puis Heliot, puis Légier, enfin Jean Le Souffleur.

La paix en revint-elle pour autant ? Nous l'ignorons Gaudru livré à la culture, a repris son aspect champêtre.

Néons, patiné par les ans, garde ses quatre tours chargées de vraie noblesse. Il a donné le jour à un médecin illustre, René Dutrochet (1776 - 1847). Thaye enfin dans son allure bourgeoise n'évoque plus rien de belliqueux. A ses pieds, au bas d'un chemin vert, où furent naguère son moulin, son port et son gué, la Creuse est toujours là qui coule paisible et sans rides.

Du moulin et du port plus de traces... Le gué, lui, est délaissé, ignoré même des générations nouvelles qui n'en sentent plus le besoin.

La vie a changé d'axe et s'est portée sur d'autres voies avec d'autres moyens qui n'en sont pas moins dangereux. »

Texte tiré de l'ouvrage « Touraine – Berry d'autrefois » par l'Abbé Michel Bourderioux 1973

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers 36220 Néons sur Creuse
Tél. : 07 81 03 12 51



Tartuffe, je vous le raconte en 5 actes, Cie Wonderkaline © michel auger

Cet été, un rendez-vous
ACEL Théâtre
à ne pas manquer
la 6ème édition du festival

★ ★ ★
**NÉONS SUR
SCÈNES**

Au programme

Vendredi 12 août

19h, Ouverture du festival

20h30, Trois chapeaux claque, Création ACEL

(dès 8 ans) 1h30 Salle des Associations

Depuis 7 ans Don DIONISIO est fiancé à Marguerite, jeune fille de bonne famille. Tous les ans il vient du lointain village où il est fonctionnaire passer une journée avec sa bien aimée. Mais ce soir là, c'est la dernière fois qu'il s'installe chez Don ROSARIO, l'aubergiste : le lendemain il épouse Marguerite.

Comédie de Miguel Mihura présentée en 1952 où l'humour réside dans l'association du tragique, du ridicule et de l'absurde.

Samedi 13 août

16h, Comme à l'entraînement, La Cie des Ô

(dès 8 ans) 55 min Plateau de loisirs sportifs (repli Salle si mauvais temps)

Et si l'on regardait notre territoire et notre époque à travers le football ?

Le spectacle oscille entre galerie de portraits et causerie d'avant-match. Accompagné de deux musiciens, fidèle à un théâtre qui se fait au milieu des spectateurs et avec leur concours, ce spectacle rend grâce aux apprentis footeux comme à ceux du dimanche. Une invitation à fraterniser.

17h, Les Wilson 5 inter-plateaux gratuit : fanfare au son de reprises jazz, pop ou rock

18h, Pryl, un prophète à la rue, Cie Du grenier au jardin (repli Salle si mauvais temps)

(dès 8 ans) 1h Jardin public

« En fait, on a eu un problème. C'est con parce que c'était vachement bien bien comme truc. Y'avait tout un tas de trucs super. Mais bon, on a eu un problème... »

Autant vous dire que Pryl est dans de beaux draps et de fait. Du sang sur les mains, un cadavre sur les bras, y'a plus de clown qui tienne. Coincé sur ce bout de trottoir, encerclé, Pryl cherche des solutions pour nous sortir de là...

19h, Les Wilson 5 inter-plateaux gratuit : fanfare au son de reprises jazz, pop ou rock

21h30 Le garage à papa, La Cie des Ô

(dès 6 ans) 55 min Plateau de loisirs sportifs (repli Salle si mauvais temps)

Vous entrez et vous vous installez dans un garage, un vrai. Un avec des pompes à essence, un établi, des outils... Là-dedans, aussi usés que leur atelier, vous trouvez deux garagistes en plein boulot. Au

centre du garage, il y a même un pont automatisé sur lequel est monté... un lit ! Car ce que l'on révisé ou que l'on répare ici, ce ne sont pas les voitures, mais bien... les papas...

Cette petite heure fait la part belle à la poésie et à l'humour de situation.

22h30, Les Wilson 5 gratuit : fanfare au son de reprises jazz, pop ou rock

Dimanche 14 août

15h30 Nonchalante Indochine, spectacle ACEL

(dès 10 ans) 1h45 Jardin public (repli Salle si mauvais temps)

Cette pièce de Benoit Marbot met en scène six personnages, dans une atmosphère de chaos politique, de violence guerrière et de trahison de fin de règne au milieu des années 40, dans cette ancienne Indochine française. C'est une histoire d'amour mais aussi une vision juste et cruelle de cette colonie, dans son cortège de mépris, de racisme, d'enfermement et de pouvoir.

17h30 Cie Audigane inter-plateaux gratuit : contes

18h30, Tartuffe, je vous le raconte en 5 actes, Cie Wonderkaline

(dès 12 ans) 1h10 Salle des Associations

Ce solo truculent nous entraîne dans une lecture inédite et savoureuse du Tartuffe de Molière. Le spectacle vous propose une véritable visite clandestine dans les entrailles d'une histoire.

Tour à tour narratrice, personnage de la pièce, mobilier de la bibliothèque, neurone dans le crâne de Tartuffe ou metteur en scène Hollywoodien, la comédienne interroge les mouvements internes de la pièce en jouant tous les rôles, mais dans une version bien à elle !

19h30 Cie Audigane inter-plateaux gratuit : contes

21h30, Candyce, Candyce Leflan & Thierry Planche

(Public famille) 1h15 Sous chapiteau, Espace Mis et Thiennot

Candyce Leflan, le chaînon manqué entre Lara Fabian et Léo Ferré, et Thierry Planche, son guitariste remplaçant, reconnu pour avoir inventé l'absence scénique, nous offrent un concert drôle et décalé. Candyce veut émouvoir, avec ses grands textes et sa grande voix, malheureusement pour elle, elle fait rire.

Dans la vie on n'a pas toujours ce qu'on veut !

Entre les chansons originales, ces deux personnages, sans filtres, nous régaleront par leurs improbables échanges.

A bientôt !



Tarifs spectacles : 6€ et 8€

PASS 3 spectacles : 15 € et 21€

PASS Festival (tous spectacles) : 34 € et 48 €

Buvette et petite restauration sur place durant tout le festival

Renseignements et réservations : 07 81 03 12 51

Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr

Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>

ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse mai 2022

Nous entrons dans la « saison » très tôt cette année, en effet, quand vous lirez ces lignes deux manifestations auront commencé :

Le 26 mai, jour de l'Ascension, nous aurons fait cuire la première fournée de « pain/pizza » et inauguré l'exposition de 15 photos tirées sur bâches.

La cuisson du pain au four reprendra son rythme normal le dimanche 5 juin tous les 15 jours jusqu'au 28 août.

Si tout se passe bien, nous devrions retrouver quelques fromages de chèvre et des pots de miel à vendre, ainsi que nos amies vendant des objets sénégalais pour leur association caritative.

L'exposition, souhaitée par la population et suite de celle de 2021, restera en place tout l'été. Nous avons puisé dans les tirages issus du concours pour afficher 11 photos s'ajoutant aux 4 restantes de l'an dernier.

Nous avons en projet d'allumer le four pour Noël et d'organiser une petite animation à cette occasion. Hélas, les conditions sanitaires nous ont contraints à tout annuler.

Nous vous convions cette année à une soirée projection/discussion sur la Jordanie à l'ancienne école, le samedi 17 septembre à 20h. Cette séance est proposée et sera animée par Jean Charles Contant. Si cette animation est appréciée, Jean Charles ayant un stock de documentaires sur de nombreux pays, nous pourrions envisager d'en organiser deux par an. En temps utiles, début septembre, nous vous ferons parvenir les flyers de rappel.

Enfin, je vous encourage à consulter le site de la mairie : www.communedeneons.fr, où vous trouverez toutes informations sur les activités de l'Association Touristique ainsi que de nombreuses photos les illustrant.

Anne marie Vèzes

Association touristique de Néons sur Creuse
Siège : Mairie. Place des marronniers. 36220. Néons sur Creuse
Tél. 02.54.37.53.56 – SIREN 400750683



Le samedi 19 mars 2022, l'association "RéparLab" avait organisé une action de réparation d'appareils électriques dans l'ancienne école de Néons sur Creuse. Un article était paru dans la Nouvelle République. Cette association créée en 2020 a pour but de prolonger la durée de vie des objets et donc de diminuer le gaspillage et les déchets dans une démarche d'apprentissage et d'accompagnement de la population.

Une douzaine de participants ont participé à cet atelier pour réparer leurs objets du quotidien : moulin à café, cafetière, casque audio, radio, tronçonneuse, taille-haie, aspirateur, etc...

Les bénévoles réparateurs les ont accompagnés dans le diagnostic de la panne puis dans la réparation. La moitié des appareils apportés ont été réparés, d'autres nécessitaient une pièce de rechange.

Les appareils non réparables ont été démontés et triés pour le recyclage des matériaux en déchetterie.

Nous remercions la municipalité de nous avoir accueillis.

Marc Marie, Président du RéparLab

reparlab@mailo.com

www.reparlab.org



JUDO CLUB TOURNON SAINT-MARTIN

Cette année le judo club a accueilli 29 licenciés judo et 10 licenciés taïso.

Les judokas se sont épanouis dans le dojo avec leurs cours le samedi matin.

Le samedi 30 avril

Dix judokas ont participé à l'itinéraire des champions présent à Châtellerault.

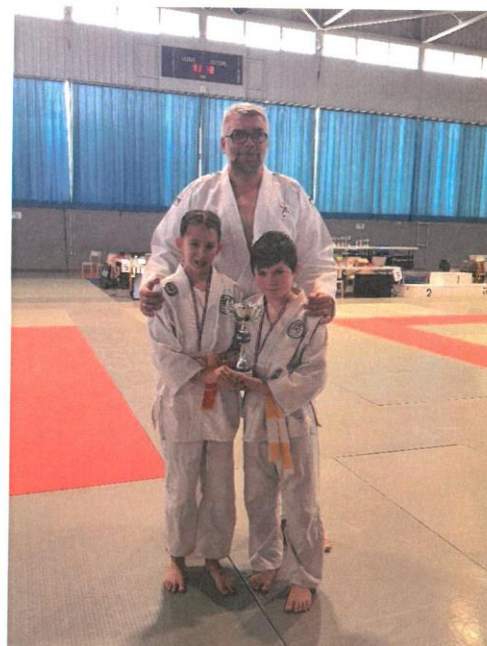
Ils ont rencontré les champions de judo et Kodomo, la mascotte de la fédération de judo.



Le dimanche 8 mai

Marlene Fourmaux-Gaïtanaros et Marius Fradin ont participé toute l'année aux animations proposées par Maxime. Ils ont fait de beaux palmarès individuels et ont représenté fièrement notre club en remportant la 9ème place du classement.

Le club tient à les remercier pour leurs fidèles participations aux animations.



Taïso

Les cours de taïso ont réjoui nos licenciés adultes le vendredi soir.

Le 1^{er} Juillet

Pour finaliser l'année, les licenciés se sont retrouvés autour d'une marche et d'un pique-nique et dire au revoir à notre professeure Martine qui nous quitte pour de nouvelles aventures.

L'équipe du judo club, remercie Martine pour toutes ses années de cours et de bonne humeur.

Vous souhaitez rejoindre notre club : Pour tout renseignements :

Maxime (professeur de judo) : 06 66 66 10 83 ou Virginie (présidente du club) : 06 07 75 70 13

Nouveau dans la Brenne ! Transport solidaire



Développons et favorisons
ensemble une solidarité
dynamique vers l'emploi et la
formation.



Recherchons chauffeurs
bénévoles avec ou sans
véhicule !

07 49 40 59 38
mobilite.ideesenbrenne@gmail.com

3 Ateliers-Chantiers d'Insertion à votre service !

Le Jardin de la Villerie

Atelier Espaces verts

(Entretien parc et jardin, élagage...)

07 82 48 74 63

ateliersdelabrenne@orange.fr

Le Mouchoir de Poche

Atelier Textile

(Création, retouches, sous-traitance...)

02 54 37 27 96

ateliersdelabrenne@orange.fr



Ose Recyclage

Atelier Bois

(Création de mobilier...)

07 69 40 17 82

contact@oserecyclage.fr

NOUS RECRUTONS !
CONTACTEZ-NOUS !



en Brenne

Emploi et Solidarité dans la Brenne

**BESOIN DE SERVICES !
VOTRE SOLUTION À PROXIMITÉ !**

28, rue Grande – Ville Basse
36300 LE BLANC

02 54 37 92 71

contact@ideesenbrenne.com

www.ideesenbrenne.com

Ouverture de l'accueil du lundi au
vendredi de 9h15 (mardi 9h30) à 12h et
de 14h à 17h (fermé le jeudi après-midi)



ENTREPRISES
AGRICULTEURS
ARTISANS
COMMERÇANTS

ASSOCIATIONS
COLLECTIVITES
ADMINISTRATIONS

PARTICULIERS

Ayez le bon reflexe

- Surcroît d'activité
- Remplacements
- Congés
- Absences
- Travail ponctuel/saisonnier/annuel

Un besoin urgent et rapide

Pour vos manifestations :

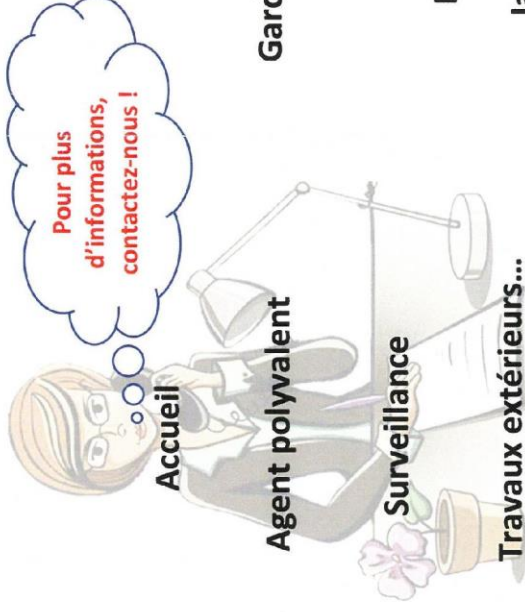
- Salles des fêtes
- Gîtes
- Camping
- Soirées

Des solutions s'offrent à vous

Pour votre quotidien :

Service À la Personne
Certaines tâches donnent droit à des déductions d'impôts ou crédits d'impôts. Nous acceptons les CESU dématérialisés.

Nous mettons à votre disposition du personnel pour :



Ménage et courses

Garde d'enfants de plus de 3 ans

Soins et surveillance d'animaux domestiques

Peinture, petits bricolages

Jardinage, travaux divers...

Nous nous occupons

des démarches

administratives

Bienvenue

BESOIN D'AIDE A VOTRE DOMICILE?
Pour une aide régulière ou ponctuelle
L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES S'OCCUPE DE VOUS

Chantal DUGAS

10 la Pièce D'AUGE 36220 NEONS S/C

Responsable Maintien à domicile (02.54.37.57.37)

Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Nous accompagnons et épaulons les personnes dépendantes âgées et/ou en situation de handicap à leur domicile, dans leur milieu de vie.

- Aide au lever et coucher
- Aide la toilette
- Aide préparation et prise des repas
- Aide à la mobilité
- Tâches ménagères
- Aide aux formalités administratives
- Accompagnement à la vie sociale

SIMPLIFIER LA VIE DES PERSONNES ACTIVES (services à la personne)

- Aide aux différentes tâches ménagères/Courses

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- Devis gratuit
- Qualité du service
- Garantie de payer un prix juste
- Simplicité des formalités administratives
- Proximité avec une équipe locale à votre service

AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile** : ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets Soli'Age et livrés par véhicule frigorifique à chaque client trois fois par semaine.

Le prix du repas est de 8,70€, le service s'adapte à la demande des clients.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48 ou ☎ : 02 54 37 95 92

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bélâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui fait également de la couture

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

G.DEFEZ

VIE PRATIQUE



Le

MULTIACCUEIL

« A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans

(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

***régulièrement ou
occasionnellement***



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr


Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



Mémo Tri

Les Emballages recyclables



Les bouteilles, bidons, flacons en plastiques (alimentaire, entretien, hygiène)



Les cartonnnettes



 A déposer dans le sac noir

Les **barquettes plastiques** (beurre, crème fraîche, glaces, fromages, viennoiseries...) les **pots** de yaourt, de rillettes, **paquets, sachets** (chips, café, fromages, surgelés) **papers** et **cartons gras souillés**, les **couches** et nécessaire d'hygiène...



Les briques alimentaires



Les boîtes métalliques, aérosols (acier, aluminium)



Les Papiers Revues Magazines



Publicités
Prospectus



Enveloppes
Papiers



Journaux
Magazines



Courriers
Lettres



Catalogues
Annuaire



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Le Verre



Ne pas déposer

Vitres et miroirs, faïence et porcelaine, vaisselle en verre, ampoules électriques, pots de fleurs...



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Pour obtenir un composteur, contactez-nous !

Epluchures de légumes et fruits, marcs de café, sachets de thé, restes de repas: pâtes, riz, pain..., coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier ...

Déchets de jardin, tontes de pelouses...



UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
N'HÉSITEZ PAS !
02 54 28 12 00
centredetriblanc@orange.fr

ecofolia.fr

ECO
EMBALLAGES



LA COLLECTE des ORDURES MENAGERES est faite le Mardi entre 5h et 14h.
Quand le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte est faite le mercredi.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Tournon St Martin :

Lundi : 8h30-12h15
Mardi : 13h30-17h15
Mercredi : 8h30-12h15
Vendredi : 13h30-17h15
Samedi: 13h30-17h15

SYMCTOM – Route de Mérigny 36300 Le Blanc
02 54 28 12 00 – secretariat@symctom.fr

Horaires de la Médiathèque de Tournon St Martin

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51

BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csn1-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à **MAJDC.FR** vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,



Les documents indispensables auxquels je dois penser si mes démarches concernent :

L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELIFR)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon code confidentiel (compte AMELI)
- Ma carte d'identité en cours de validité

PÔLE EMPLOI

- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire)

LES FINANCES PUBLIQUES / IMPÔTS (DGFiP)

- Mon n° fiscal
- Mon mot de passe confidentiel
- Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte)
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte)
- Mon dernier avis d'imposition
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Ma carte d'identité en cours de validité

L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Entreprenseur : n° de SIRET (14 chiffres)
- Une adresse email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la 1ère connexion)

TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Ma carte d'identité en cours de validité



À Tournon-Saint-Martin,
je suis accompagnée pour effectuer
mes démarches en ligne.



LA POSTE

La Poste - SA au capital de 5 554 651 354 € - 356 000 000 RCS PARIS - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE MA - 75013 PARIS. Crédit photo : Guillaume Freyze



Neutralité
carbone
laposte.fr/neutralitecarbone



LA POSTE

Découvrez les offres France Services à La Poste de Tournon-Saint-Martin

- Demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle pour effectuer vos démarches administratives en ligne.
- Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et à nos équipements numériques :
 - Tablette ou ordinateur
 - Imprimante, scan



FRANCE SERVICES DE TOURNON-SAINT-MARTIN
LA POSTE
4 PLACE DE L'EGLISE
36220 TOURNON-SAINT-MARTIN

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 54 01 58 48

tournon-saint-martin@france-services.gouv.fr

Les services du quotidien à côté de chez vous

- **MA SITUATION DE VIE CHANGE**
Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le PSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF, ...).
- **JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ**
Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...
- **JE PRÉPARE MA RETRAITE**
Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.
- **JE DÉCLARE MES IMPÔTS**
Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...
- **J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS**
Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...
- **JE FAIS VALOIR MES DROITS**
Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...
- **JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA**
Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...
- **JE CHERCHE UN EMPLOI**
Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...



NUMEROS UTILES



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Médecins généralistes : Dr Hervo :	02 54 37 31 27
Dr Lyon :	02 54 37 53 37
Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU :	
	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Cabinet d'infirmiers :	02 54 37 50 63
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Maison de services au public	
Et Bureau de Poste (Tournon st Martin) :	36 31
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97



Horaires de la mairie

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi
de 9h à 12h

Vendredi de 9 à 12h et de 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.